



Mode d'emploi des inscriptions 2023 – 2024

Début des cours le mardi 5 septembre 2023

1) À partir du mardi 16 mai : Préinscriptions

- Consulter votre moniteur (ou le classeur violet) pour le niveau conseillé pour l'année prochaine.
- Remplir la fiche de préinscription (1 par élève)
- Puis la (ou les) déposer à l'accueil ou l'(ou les) envoyer par mail
(*Ne rendre que le feuillet 1/2 sauf si intéressé par les cartes ou conventions, dans ce cas rendre les 2 feuillets 2/2*)

Les fiches sont traitées dans l'ordre d'arrivée.

2) À partir du mardi 6 juin : validation des inscriptions

- Vous rendre à l'accueil pour vérifier votre horaire.
 - Si l'horaire vous convient, valider l'inscription,
 - Remplir ou mettre à jour la fiche de renseignements,
 - Veuillez noter que pour la pratique de l'équitation, la présentation d'un certificat médical pour les mineurs n'est plus obligatoire.
 - Joindre le règlement.
 - Si l'horaire ne vous convient pas, nous pouvons chercher ensemble un nouveau créneau et/ou vous mettre sur liste d'attente pour le cours souhaité.

Tous les règlements seront encaissés en septembre

Facilités de paiement en 1, 3, 4 et 10 fois, par chèques, prélèvements, chèques vacances, coupons sport, pass+, pass sport, caf...

Pour un nouvel adhérent d'une famille déjà inscrite suivre la même procédure qu'un adhérent.